

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 02094

Numéro SIREN : 420 606 188

Nom ou dénomination : TPF INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 3671

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2023

Désignation de l'entreprise		TPFI	Néant	*
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 196 800)		DA	3 196 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	319 680
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	2 074 620
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	2 343 326
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	98 985
	TOTAL (I)		DL	8 033 411
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	3 403 129
	Provisions pour charges		DQ	1 480 973
	TOTAL (III)		DR	4 884 107
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 871 337
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 951
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	473 795
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 339 022
	Dettes fiscales et sociales		DY	7 979 124
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	5 058
Compte régul.	Autres dettes		EA	133 666
	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 037 936
TOTAL (IV)		EC	16 840 839	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	6 294
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	29 764 701	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 206 299		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)**

		France		Exercice N		Total	
				Exportations et livraisons intracommunautaires			
Désignation de l'entreprise : TFFI Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *						
	services*	FG	43 612 736	FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	43 612 736	FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations					GA
		- dotations aux amortissements*					GB
		- dotations aux provisions					GC
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
	Autres charges (12)					GF	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	
Total des produits financiers (V)						GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	
Total des charges financières (VI)						GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMpte DE Résultat DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise TFFI		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 864
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	29 465
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	31 328
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	183 726
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 609
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	186 335
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(155 006)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	56 415
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	180 251
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	44 477 299
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	42 133 972
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 343 326
RENVOLS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	189 791
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	205 537
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6	A9	
	dont cotisations facultatives Madelin	A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES ET AMENDES	532		
REDRESSEMENT URSSAF 2018-2020	(4 858)		
VRT CARPA - DOSSIER EDEIS SNC LAVALIN	15 000		
PERTE CICE 2014 TPF INFRASTRUCTURES	8 889		
VRT TP - PENALITES DEPASSEMENT SEUIL TOLERANCE	5 897		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : TPF I										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	27 252	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 317 639	KE		KF	38 153
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 161 343	KW		KX	5 949
		Matériel de transport *				KY	25 422	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 265 856	LC		LD	51 208
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	2 452 621	LO		LP	57 157
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	1 288 105	8V		8W	119 930	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 427 863	1U		1V	89 907	
TOTAL IV					1Q	2 715 969	1R		1S	208 787	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	8 513 480	ØH		ØJ	304 096	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation, légende* ou évaluation par mise en équivalence	
						1		2		3	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	27 252	DØ	27 252
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	3 325 887	LW	3 225 887
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU	97 416	MM	1 069 875	MN	1 069 875
		Matériel de transport				IV	3 035	MP	22 386	MQ	22 386
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	116 823	MS	1 200 241	MT	1 200 241
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY	217 275	NG	2 292 503	NH	2 292 503
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7
Autres participations					IØ		ØX	1 407 985	ØY	1 407 985	
Autres titres immobilisés					11		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières					12	92 843	2E	1 423 927	2F	1 423 927	
TOTAL IV					13	92 843	NJ	2 331 912	NK	2 831 912	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14	440 022	ØK	8 377 554	ØL	8 377 554	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: TPFI

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 :

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Designation de l'entreprise		TPEI										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY	27 252	EL		EM		EN	27 252				
Fonds commercial		RE	945 946	RF		RI		RJ	945 946				
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 075 054	PF	49 084	PG	128 619	PH	995 519				
TOTAL I		RK	2 048 253	RM	49 084	RN	128 619	RO	1 968 718				
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	917 029	QE	78 387	QF	97 416	QG	898 001				
	Matériel de transport	QH	25 184	QI	238	QJ	3 035	QK	22 386				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 004 957	QM	97 017	QN	106 184	QO	995 789				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II		QU	1 947 170	QV	175 642	QW	206 636	QX	1 916 176				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 995 422	ØP	224 726	ØQ	335 255	ØR	3 884 893				
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW + NY)		NZ						
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8							
Primes de remboursement des obligations					SP	SR							

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ^{TPFI}						Néant <input type="checkbox"/> *
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X 98 985	TM	TN	TO 98 985	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z 98 985	TS	TT	TU 98 985	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E 2 281 555	4F 1 307 021	4G 188 060	4H 3 400 516	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U 2 613	4V	4W 2 613	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X 1 460 737	4Y 298 069	4Z 277 828	5A 1 480 978	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 29 465	5W	5X 29 465	5Y	
	TOTAL II	5Z 3 771 757	TV 1 607 703	TW 495 353	TX 4 854 107	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A 887 653	6B	6C	6D 887 653	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U 28 454	9V	9W	9X 28 454	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7 13 660	Ø8	Ø9 13 660	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T 1 362 112	6U 261 359	6V 220 417	6W 1 603 054	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B 2 478 219	TY 375 920	TZ 220 417	UA 2 532 822		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 6 348 961	UB 1 882 723	UC 715 769	UD 7 515 914		
	- d'exploitation	UE 1 866 449	UF 686 305			
Dont dotations et reprises	- financières	UG 16 273	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK 29 465			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		TPFI		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	14 507	UM		UN	14 507	
	Prêts (1) (2)	UP	1 108 653	UR		US	1 108 653	
	Autres immobilisations financières	UT	315 274	UV		UW	315 274	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 417 910				2 417 910	
	Autres créances clients	UX	10 276 051		10 276 051			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 981		2 981			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	8 376		8 376			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	19 527		19 527		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	581 820		581 820		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	44 389		44 389		
		Divers	VP	983		983		
	Groupe et associés (2)	VC	3 000 560		3 000 560			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	75 200		75 200			
	Charges constatées d'avance	VS	1 206 996		1 206 996			
	TOTAUX		VT	19 073 307	VU	15 218 933	VV	3 856 344
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	77 559					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	35 313					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 871 337	710 541	2 160 797			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 339 022	4 339 022				
Personnel et comptes rattachés		8C	2 981 120	2 981 120				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 028 547	2 028 547				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 741 461	2 741 461				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	226 997	226 997				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 058	5 058				
Groupe et associés (2)		VI	1 951	1 951				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	133 666	133 666				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	1 037 936	1 037 936				
TOTAUX		VY	16 367 095	VZ	14 206 298	2 160 797		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 514 066	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 269 672					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : T P F I		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	2 343 326	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	57 523	XE	79 575	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	21 052			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	275 415	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	275 947
	Amendes et pénalités	WJ	532	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	181 571	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	6 006	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	100 592	WQ	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
TOTAL I							WR	2 980 902	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	315 618	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	7 008	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX	133 143	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY		
Majoration d'amortissement*							XD		
Mesures d'incitation	Amortissement sur le bâtiment et constructions*	Entreprises nouvelles (régime d'amortissements conditionnés 44 septies)	K9		Entreprises multietelles (44 octies)	L2		L5	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	OV		Statut de résidents immobiliers (art. 206F)	K3		PA	
		Bassin urbain à 65 mètres (art.44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi (art.44 quinquies)	IF		XC	
					Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	78 671	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Crédence dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	527 431
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		2 452 570
	déficit (II moins I)		XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	1 726 285
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	726 285

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>TPFI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	8 447 558	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	1 726 285	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6	6 721 273	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	6 721 273	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	1 822 316	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION RETRAITE	8X	238 069	8Y 277 828
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
ORGANIC	9K	37 346	9L 37 790
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	275 415	YO 315 618
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert).

Désignation de l'entreprise		TPPI				Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB		
					- Autres réserves	ZD	1 995 211	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 995 211		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	ØF	1 995 211		Report à nouveau	ZG		
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 995 211
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ	292 286		
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	3 673 153		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	2 665 857		
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	337 130		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 051 816		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	4 827 000		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	12 554 957	
IMPOTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	387 671		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	919 225		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	1 306 896	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	3 848 746		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 015 890		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*				ØB	17 534 122		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C, si oui cocher 1 sinon 0)	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : TFFI					Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	LOGICIELS	128 619		128 619	
	2	TRAVAUX AME	97 294		97 294	
	3	MATERIEL BU	90 206		90 206	
	4	MOBILIER	15 368		15 368	
	5	PEUGEOT 207 15022011	585		585	
	6	PEUGEOT 207 15022011	585		585	
	7	RENAULT MEG 12032014	1 866		1 866	
	8	DELL PRECIS 18032021	1 935		611	1 324
	9	DISTRICAD 01112006	1 285			1 285
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5	208	208	208		
	6	250	250	250		
	7	333	333	333		
	8	1 072	(252)	(252)		
	9		(1 285)	(1 285)		
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫		(746)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑭						

Désignation de l'entreprise : TPFI Néant *

<ul style="list-style-type: none"> ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu 	<table border="1"> <tr> <td>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MF (art. 219 I a sexies-0 du CGI)</td> <td></td> </tr> </table>	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MF (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %							
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)							
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MF (art. 219 I a sexies-0 du CGI)							

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>TPFI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2023

Désignation de l'entreprise : TFFI		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	344	
dont apprentis	YF	11	
dont handicapés	YG	7	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	43 612 736	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	27 090	
TOTAL 1	OX	43 639 816	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	43 661	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	197 300	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	240 961	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	3 905 912	
Variation négative des stocks	OQ	454 403	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	6 330 979	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	5 723	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	31 492	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	10 728 515	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	33 152 262
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	33 152 262	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO Etablissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	43 639 816	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	404	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	45 198 912	
Période de référence	GY	du	01012022
	GZ	au	31122022
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 2 0 6 0 6 1 3 8 0 0 3 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TPFI

ADRESSE (voie) 2 Quai d'Arenco

CODE POSTAL 13002 VILLE Marseille

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 43200

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination TPF SA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100 Nb de parts ou actions 43200

Adresse : N° 46 Voie AVENUE DE HAVESKERCKE

Code Postal Commune BRUXELLES Pays BE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

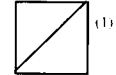
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 2 0 6 0 5 1 8 8 0 0 3 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TPEI

ADRESSE (voie) 2 Quai d'Arenc

CODE POSTAL 13002

VILLE Marseille

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique	SAS	Dénomination	IMPACT	N° SIREN (si société établie en France)	8 0 8 2 6 3 6 1 0	% de détention	50,67
Adresse :	N° 12	Voie	BOULEVARD VAQUEZ	Code Postal	63130	Commune	ROYAT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SECMO	N° SIREN (si société établie en France)	3 2 9 5 6 9 2 4 8	% de détention	100
Adresse :	N° 22	Voie	AVENUE ANDRE ROUSSIN	Code Postal	13016	Commune	MARSEILLE
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS ICR	N° SIREN (si société établie en France)	4 4 3 5 3 3 2 3 7	% de détention	50,1
Adresse :	N° 12	Voie	RUE LISLET GEOFFROY	Code Postal	97490	Commune	ST DENIS
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SEALAR	N° SIREN (si société établie en France)	6 7 8 1 8 0 4 3 9	% de détention	23,98
Adresse :	N° 1	Voie	PLACE DU 19E RI	Code Postal	29200	Commune	BREST
						Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	QUEST COORDINATION MAGHREE	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	19
Adresse :	N° 20	Voie	RUE ALLAL BEN ABDELLAH	Code Postal		Commune	CASABLANCA
						Pays	MA
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TPF INGENIERIE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

William REYNARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'W' and 'R' followed by a horizontal line.

certifié au jour

Jean-François Bourrin

Commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

TPF INGENIERIE

Immeuble Balthazar
2 quai d'Arenc
13002 MARSEILLE 2

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société TPF INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

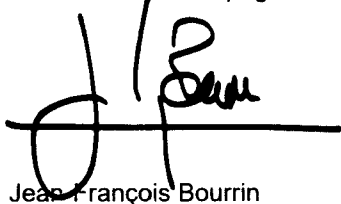
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 20 avril 2023

Le commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



Handwritten signature of Jean-François Bourrin, consisting of a stylized 'JF' followed by 'Bourrin' in cursive, written over a horizontal line.

Jean-François Bourrin

Bilan Actif

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	27 252	27 252		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 045 960	995 519	50 440	62 657
Fonds commercial	2 179 928	1 833 599	346 328	346 328
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 253 139	2 856 371	396 769	408 985
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	2 292 503	1 916 176	376 327	505 451
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 292 503	1 916 176	376 327	505 451
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 393 478	13 947	1 379 531	1 259 651
Créances rattachées à des participations	14 507	14 507		
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 108 653		1 108 653	1 066 407
Autres immobilisations financières	315 274	13 660	301 613	361 456
TOTAL immobilisations financières :	2 831 912	42 114	2 789 798	2 687 515
ACTIF IMMOBILISÉ	8 377 554	4 814 661	3 562 893	3 601 951

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	4 391 301		4 391 301	4 845 703
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	4 391 301		4 391 301	4 845 703
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	12 693 961	1 603 054	11 090 906	10 123 915
Autres créances	3 733 916		3 733 916	811 364
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	16 427 877	1 603 054	14 824 822	10 935 279
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 776 076		5 776 076	6 977 796
Charges constatées d'avance	1 206 996		1 206 996	679 844
TOTAL disponibilités et divers :	6 983 072		6 983 072	7 657 639
ACTIF CIRCULANT	27 802 250	1 603 054	26 199 195	25 496 622

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	2 613		2 613	

TOTAL GÉNÉRAL	36 182 416	6 417 715	29 764 701	27 040 572
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23
Devisé d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N)	Net (N-1)
	31/12/2022	31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 196 800	3 196 800	3 196 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	319 680	319 680
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 074 620	79 408
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 343 326	1 995 211
TOTAL situation nette :	7 934 426	5 591 100
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	98 985	98 985
CAPITAUX PROPRES	8 033 411	5 690 085
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 403 129	2 281 555
Provisions pour charges	1 480 978	1 490 202
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 884 107	3 771 757
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 871 337	4 014 317
Emprunts et dettes financières divers	1 951	477 410
TOTAL dettes financières :	2 873 288	4 491 727
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	473 795	405 762
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 339 022	4 122 201
Dettes fiscales et sociales	7 978 124	7 384 442
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 058	15 400
Autres dettes	133 666	103 278
TOTAL dettes diverses :	12 455 871	11 625 321
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 037 936	1 055 921
DETTES	16 346 899	17 578 731
Ecarts de conversion passif	6 294	
TOTAL GÉNÉRAL	29 764 701	27 040 572

Compte de Résultat (Première Partie)

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	42 693 214	919 522	43 612 736	43 593 822
Chiffres d'affaires nets	42 693 214	919 522	43 612 736	43 593 822
Production stockée			(454 403)	(605 731)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			197 300	111 720
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			891 842	1 180 471
Autres produits			43 661	147 152
PRODUITS D'EXPLOITATION			44 291 136	44 427 434
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			12 554 957	12 718 556
TOTAL charges externes :			12 554 957	12 718 556
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 306 896	1 231 939
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			18 159 334	17 558 566
Charges sociales			7 476 585	7 549 962
TOTAL charges de personnel :			25 635 919	25 108 528
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			224 604	234 660
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			261 359	209 584
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 605 090	2 025 673
TOTAL dotations d'exploitation :			2 091 053	2 469 916
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			31 498	606 076
CHARGES D'EXPLOITATION			41 620 324	42 135 016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 670 812	2 292 418

Compte de Résultat (Seconde Partie)

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 670 812	2 292 418
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	140 150	140 320
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 921	32 960
Reprises sur provisions et transferts de charges		181
Différences positives de change	764	7 695
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	154 835	181 156
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	16 273	
Intérêts et charges assimilées	60 003	101 631
Différences négatives de change	14 372	81
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	90 648	101 712
RÉSULTAT FINANCIER	64 186	79 444
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 734 998	2 371 862
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		156 419
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 864	833
Reprises sur provisions et transferts de charges	29 465	
	31 328	157 253
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	183 726	302 346
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 609	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	186 335	302 346
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(155 006)	(145 093)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	56 415	64 459
Impôts sur les bénéfices	180 251	167 099
TOTAL DES PRODUITS	44 477 299	44 788 843
TOTAL DES CHARGES	42 133 972	42 770 631
BÉNÉFICE OU PERTE	2 343 326	1 995 211

PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'activité de la société TPF Ingénierie est l'étude, la conception et le suivi de la réalisation de projets d'ingénierie dans les secteurs du Bâtiment, des Infrastructures, de l'Eau et de l'Environnement, de l'Energie et de la Maintenance. TPF Ingénierie est issue du regroupement de bureaux d'études régionaux et nationaux, opérant sur le territoire français.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES (PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014- 03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Reconnaissance des revenus

Le revenu est reconnu lors de la facturation des différentes étapes d'avancement de la production d'une affaire conformément au contrat. La production en cours en fin d'exercice correspondant à l'achèvement d'une phase de production et qui n'a pas encore été facturée est enregistrée en factures à émettre.

FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement marquant n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

Aucun événement post-clôture significatif n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation:

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Immobilisations incorporelles

Sauf cas particuliers, les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

Le fonds de commerce de OUEST COORDINATION a fait l'objet d'une dépréciation totale de 887 653 Euros.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une dépréciation est constituée dans le cas où leur valeur d'usage serait inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée à partir de la valeur patrimoniale de la participation (actif net réévalué) et de sa rentabilité.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les encours de production sont valorisés en fonction du pourcentage d'avancement des affaires et valorisés en appliquant une décote sur les chiffres d'affaires budgétés. La décote correspond à l'estimation d'un taux de marge brut calculé annuellement.

Lorsque la valeur déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas

Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse des prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont provisionnés au bilan pour les salariés âgés de plus de 55 ans et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan » pour les autres.

Immobilisations

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Augmentations apports création d'entreprise
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	27 252		
Autres immobilisations incorporelles	3 317 639		38 153
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 344 891		38 153
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	1 161 343		5 949
Matériel de transport	25 422		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 265 856		51 208
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 452 621		57 157
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 288 105		119 880
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 427 863		88 907
TOTAL immobilisations financières :	2 715 969		208 787
TOTAL GÉNÉRAL	8 513 480		304 096

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			27 252	27 252
Autres immobilisations incorporelles		129 904	3 225 887	3 225 887
TOTAL immobilisations incorporelles :		129 904	3 253 139	3 253 139
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		97 416	1 069 875	1 069 875
Matériel de transport		3 035	22 386	22 386
Mat. de bureau, informatique et mobil.		116 823	1 200 241	1 200 241
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		217 275	2 292 503	2 292 503
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1 407 985	1 407 985
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		92 843	1 423 927	1 423 927
TOTAL immobilisations financières :		92 843	2 831 912	2 831 912
TOTAL GÉNÉRAL		440 022	8 377 554	8 377 554

Amortissements

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	27 252			27 252
Autres immobilisations incorporelles	2 021 001	49 084	128 619	1 941 466
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 048 253	49 084	128 619	1 968 718
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	917 029	78 387	97 416	898 001
Matériel de transport	25 184	238	3 035	22 386
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 004 957	97 017	106 184	995 789
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 947 170	175 642	206 636	1 916 176
TOTAL GÉNÉRAL	3 995 422	224 726	335 255	3 884 893

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	49 084		
TOTAL immobilisations incorporelles :	49 084		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	78 387		
Matériel de transport	238		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	97 017		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	175 642		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	224 726		

Note sur le bilan

Frais d'établissement = 27 252

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital	27 252	27 252	0	%
TOTAL	27 252	27 252	0	

Fonds commercial (hors droit au bail) = 2 179 928

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	200 000		200 000	%
Fonds réévalué				%
Mali technique	1 979 928	1 833 599	146 329	%
TOTAL	2 179 928	1 833 599	346 329	

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Frais fusion	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements aménagements	Linéaire	7 ans
Matériel bureautique	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau divers	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Matériel divers	Linéaire	5 ans

CAPITAUX PROPRES

capital : 3 196 800

Mouvement des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	43 200	74,00	3 196 800
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	43 200	74,00	3 196 800

Capitaux propres au 31/12/2021	5 690 085
Résultat de l'exercice 2022	2 343 326
Capitaux propres au 31/12/2022	8 033 411

Provisions Inscrites au Bilan

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
 Edition du 20/04/23
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations déductions	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	98 985			98 985
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	98 985			98 985

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients	2 281 555	1 307 021	188 060	3 400 516
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		2 613		2 613
Prov. pour pensions et obligat. simil.	1 460 737	298 069	277 828	1 480 978
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	29 465		29 465	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	3 771 757	1 607 703	495 353	4 884 107

Prov. sur immobilisations incorporelles	887 653			887 653
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	28 454			28 454
Prov. sur autres immo. financières		13 660		13 660
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	1 562 112	261 359	220 417	1 603 054
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	2 478 219	275 020	220 417	2 532 822

TOTAL GÉNÉRAL	6 348 961	1 882 723	715 769	7 515 914
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
 Edition du 20/04/23
 Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	14 507		14 507
Prêts	1 108 653		1 108 653
Autres immobilisations financières	315 274		315 274
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 438 434		1 438 434
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 417 910		2 417 910
Autres créances clients	10 276 051	10 276 051	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 981	2 981	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 376	8 376	
État - Impôts sur les bénéfices	19 527	19 527	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	581 820	581 820	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	44 389	44 389	
État - Divers	983	983	
Groupe et associés	3 000 560	3 000 560	
Débiteurs divers	75 280	75 280	
TOTAL de l'actif circulant :	16 427 877	14 009 967	2 417 910
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 206 996	1 206 996	
TOTAL GÉNÉRAL	19 073 307	15 216 963	3 856 344

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	2 871 337	710 541	2 160 797	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 339 022	4 339 022		
Personnel et comptes rattachés	2 981 120	2 981 120		
Sécurité sociale et autres organismes	2 028 547	2 028 547		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 741 461	2 741 461		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	226 997	226 997		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	5 058	5 058		
Groupe et associés	1 951	1 951		
Autres dettes	133 666	133 666		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 037 936	1 037 936		
TOTAL GÉNÉRAL	16 367 095	14 206 298	2 160 797	

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
 Edition du 20/04/23
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements				
TOTAL I				

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services				
	4 391 301	4 845 703		454 403
TOTAL III	4 391 301	4 845 703		454 403

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III	454 403
---	-----------------	----------------

Charges à Payer

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 161
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 916 147
Dettes fiscales et sociales	4 111 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	3
Autres dettes	326
TOTAL	6 030 261

Produits à Recevoir

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	387 171
Personnel	
Organismes sociaux	8 376
État	44 389
Divers, produits à recevoir	70 894
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	510 830

DETAIL PRODUITS A RECEVOIR

	MONTANT
clients factures à établir	387 171
indemnités à recevoir	8 376
état produits à recevoir	44 389
dossier Ehod 2 Monts - quote-part société Smac	70 894
Total	510 830

DETAIL CHARGES A PAYER

	MONTANT
intérêts à payer	2 161
banque et intérêts courus	3
fournisseurs factures non parvenues	1 916 147
fournisseurs immo factures non parvenues	0
frais bancaires 04/2021 Caisse d'épargne	326
NDF personnel 12/2022	60 844
provision congés payés	1 259 854
prov compte épargne temps	14 137
personnel primes à payer	1 374 158
participation 2022	56 415
intéressement 2022	162 341
taxe Agefiph 2022	49 594
charges/congés payés	490 209
charges/compte épargne temps	5 501
charges/primes	379 045
organisme sociaux charges à payer	122 906
état charges à payer	43 771
charges fiscale/congés payés	52 032
charges fiscale/compte épargne temps	584
charges fiscale/primes	40 233
Total	6 030 261

Charges et Produits Constatés d'Avance

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 206 996	1 037 936
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 206 996	1 037 936

DETAIL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	MONTANT
sous-traitance	188 114
Assurance RCE RCP	310 650
Edf gaz	7
fourniture logiciel	1 811
sous-traitance archivage	16 636
crédit-bail	2 936
location immeuble	355 017
location matériel	7 792
location véhicules	4 896
charges locatives	79 066
entretien matériel mobilier	2 549
Frais bancaires	11 253
maintenance	128 490
assurance véhicules	25 865
assurances diverses	9 492
documentation	27 487
honoraires	429
colloques	2 300
Entretien véhicules	1 021
frais déplacement	13 048
affranchissement	199
téléphonie et internet	914
cotisations	7 123
frais de recrutement	5 311
médecine du travail	4 590
Total	1 206 996

**DETAIL PRODUITS CONSTATES
D'AVANCE**

	MONTANT
études	1 037 936
Total	1 037 936

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaire net

Répartition par secteur d'activité	MONTANT
études France	42 651 909
prestations à l'étranger	919 522
prestations	41 305
Total	43 612 736

Effectif moyen

	Personnel
Cadres	246
Agents de maîtrise et techniciens	37
Employés	61
Total	344

Ventilation de l'impôts sur le bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 734 999	
Résultat exceptionnel	- 155 006	
Participation	- 56 415	
Résultat comptable	2 343 326	180 251

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titres du contrôle légal des comptes	46 346
Total	46 346

Transfert de charges d'exploitation

	MONTANT
Avantage en nature	178 457
Régularisations tiers	27 080
Total	205 537

Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles

	MONTANT
Majorations redressement URSSAF 2018-2020	- 4 858
Pénalités et amendes	532
Condamnations diverses (protocole, jugement...)	17 900
Perte CICE 2014 TPF INFRASTRUCTURE	8 889
Retraitement exceptionnel honoraires 2022	8 000
Retraitement exceptionnel IDL IRC 2022	153 265
Sortie immo -VNC	2 609
Total	186 335

Produits exceptionnels

	MONTANT
Ventes véhicules	792
Vente matériel informatique	1 072
Reprise provisions pour restructuration	29 465
Total	31 328

ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions		1 561 350
Autres engagements donnés :		2 260 765
Nantissement des titres de Secmo	1 250 000	
Engagement Banque Populaire	2 186	
Cautions diverses SG/SMC	498 000	
Cautions et avals BNP	7 881	
Cautions et avals Caisse d'épargne	5 511	
Engagement Société générale	184 287	
Contregarantie ste caut mut BNP	312 900	
Engagement de crédit-bail mobilier		292 293
TOTAL		4 114 408

Identités des société mères consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
TPF	SA	18 327 188	Avenue de Haveskercke Bruxelles Belgique

Liste des Filiales et Participations

TPFI

Période du 01/01/22 au 31/12/22
 Edition du 20/04/23
 Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Indépendant ou non (100% détenu ou majoritairement détenu)	Coût d'acquisition initial et ajustements	Valeurs comptabilisées dans le bilan	Valeurs comptabilisées dans le bilan	Part de 50% à 99% dans le bilan	Part de 50% à 99% dans le bilan	Chiffre d'affaires consolidé	Actif net consolidé	Passif net consolidé
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
I.C.R.	65 000		50,1	115 000	115 000			1 765 000		75 150
SECMO	40 000		100	950 000	950 000			1 559 096		65 000
IMPACT	15 000		50,67	90 176	90 176			652 380		
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
QUEST COORDINATI	73 404		19	13 947						
SEALAR SAS	1 000 000		23,98	119 890	119 890					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

TPF INGENIERIE

SAS au capital de 3 196 800 euros

**Siège Social : 2 Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar
13 002 MARSEILLE**

oooooooo

R.C.S. MARSEILLE B 420 606 188

oooooooo

Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2023 **RELEVÉ DE DECISIONS**

La société TPF S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social – Avenue de Haveskerckelaan – 46 – 11 90 BRUXELLES (Belgique), représentée par Monsieur Thomas SPITAELS en sa qualité de Président du Comité Exécutif,

Associé unique de la société TPF Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 3.196.800 euros, ayant son siège social au 2, Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar -13002-Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 420 606 188 (la « Société »),

Déclare préalablement que les comptes sociaux, établis par Monsieur William MEYNARD, Président, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, lui ont été adressés par le Président, le 20 avril 2023 et qu'à compter de la même date, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- A l'affectation du résultat,
- A la nomination du Commissaire aux Comptes Titulaire,
- A la mention des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Questions diverses.

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice 2022 qui ont été approuvés par Monsieur Jean-François BOURRIN, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un bénéfice après impôt de 2 343 326,37 euros.

Il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 238 069 euros au titre de provisions pour départ en retraite,
- 37 346 euros au titre de l'Organic 2022 à régler en 2023,
- 21 052 euros au titre de la taxe sur les véhicules de société,
- 57 523 euros au titre des amortissements excédentaires des véhicules de tourisme,

- 2 200 euros au titre de pourboires et dons divers,
- 22 066 euros au titre de la taxe annuelle bureaux Ile de France,
- 6 006 euros au titre des intérêts sur compte courant d'associés,
- 67 698 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2022 à verser en 2023,
- 180 251 euros au titre de l'impôt société,
- 2 613 euros au titre de la provision Perte de change,
- 532 euros au titre d'amendes et pénalités.

Les déductions fiscales ont quant à elles été de :

- 277 828 euros au titre de reprise sur provisions pour départ en retraite,
- 37 790 euros au titre de l'Organic 2021 réglée en 2022,
- 77 351 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2021 versée en 2022
- 133 143 euros au titre des dividendes (95% de leur montant).

2) d'affecter le résultat s'élevant à 2 343 326,37 euros de la façon suivante :

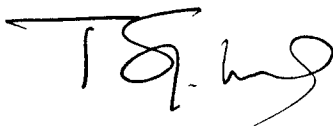
- Distribution de dividendes à hauteur de 1 000 000 euros à l'actionnaire unique en date du 30 juin 2023,
- en autres réserves pour 1 343 326,37 euros.

3) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2022 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

4) de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société RSM MEDITERRANEE, dont le siège social est 445 chemin du Mas de Boudan, ZAC Georges Besse 2, 30000 Nîmes, immatriculée au R.C.S. de Nîmes sous le numéro 399 116 698 pour une période de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2028.

5) de prendre acte de la fin de mission du précédent Commissaire aux Comptes titulaire et du précédent Commissaire aux Comptes suppléant arrivée à son terme à la clôture de l'exercice se terminant au 31 décembre 2022,

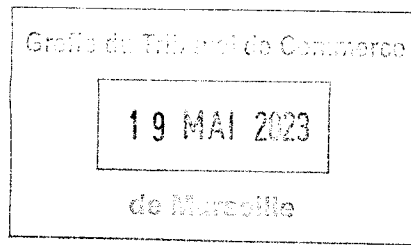
6) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.



TPF S.A., Associé unique
Représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS



TPF



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2, rue Emile Pollak
13006 MARSEILLE

Lettre recommandée AR

Date : 17 mai 2023

N/R : BET/AJ

Objet : Dépôt des comptes annuels 2022

Madame la Greffière, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, à titre de dépôt :

- Un exemplaire du bilan, du compte de résultat et des annexes relatif à l'exercice 2022 de la société TPF INGENIERIE SAS,
- Un exemplaire du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Un exemplaire du compte rendu de décisions en date du 5 mai 2023.

L'ensemble de ces pièces étant certifiées conformes et signées.

Vous trouverez, ci-joint, un chèque d'un montant de 45,02 € relatif à ce dépôt.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le récépissé attestant ledit dépôt.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Arnaud JULIEN
Directeur Administratif et Financier